



# Assemblée primaire du lundi 25 janvier 2021

Heure de début : 19:00 • Durée : 1h00 • Lieu : A la salle polyvalente de Zinal • Assemblée primaire

## Participants

**Présents** Sophie Zufferey, Zufferey David, David Melly, Danièle Zufferey, Vincent Theytaz, Fabrice Ganioz, Sonia Martin, Vincent Massy

### 1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.

Présentateur : David Melly

L'Assemblée primaire est tenue sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'assemblée à 19h05 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance, rassemblant 34 personnes, membres du Conseil municipal exclus.

M. David Melly précise qu'il s'agit là d'une assemblée ordinaire, qui peut se dérouler dans le respect de l'Ordonnance fédérale Covid 19 et conformément à la décision du Conseil d'Etat valaisan qui permet la tenue des assemblées législatives pour autant qu'un plan de protection strict soit mis en place. Des mesures ont par conséquent été prises pour recevoir l'assemblée dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Désinfection des mains à l'entrée dans la salle.
- Distribution d'un masque obligatoire à l'entrée pour les personnes qui n'en n'ont pas.
- Tenue d'une liste des personnes présentes (nom, prénom, numéro de téléphone)
- Espacement des chaises.
- Pas de passation de micro durant l'assemblée.
- Pas de verrée offerte à l'issue de l'assemblée.

Le Président prie dès lors l'assemblée de respecter les directives, notamment l'obligation de porter le masque et précise que la liste des présences signée à l'entrée sera utilisée uniquement dans le cas où un traçage deviendrait nécessaire dans les 10 prochains jours. Passé ce délai, les listes seront détruites.

Le Président salue particulièrement la présence de M. Marco Genoud, Vice-Président sortant, de Messieurs les parlementaires cantonaux, les membres de la constituante et de plusieurs candidats aux prochaines élections cantonales du 7 mars. Indépendamment de leur parti, les régions de montagne ont besoin de représentants à Sion, c'est pourquoi le Président encourage l'assemblée à les soutenir.

Le Président rappelle que cette assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

Le Président, après avoir ouvert l'assemblée, nomme les **scrutateurs**, à savoir :

- Mme Emilie Salamin Ducourtil
- M. Boris Bonnard

Le Président fait part de l'**ordre du jour** suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 1er septembre 2020
3. Message du Président.

4. Présentation de la planification financière 2021-2024.
5. Acceptation d'un crédit complémentaire de CHF 830'000.- pour financer l'agrandissement de la cantine scolaire, dont l'investissement global est de CHF 1'900'000.-, et acceptation de l'emprunt y relatif à hauteur de l'investissement global.
6. Présentation et adoption du budget 2021.
7. Nomination des réviseurs des comptes communaux pour la période législative 2021-2024.
8. Divers.

 L'ordre du jour est accepté sans aucune remarque ou opposition.

## 2 Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 1er septembre 2020

Présentateur : David Melly

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 1er septembre 2020 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis quelques mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, Mme Sophie Zufferey, Secrétaire municipale, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

 Le procès-verbal du 1er septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## 3 Message du Président.

Présentateur : David Melly

### Pandémie

Le Président aborde tout d'abord les problèmes liées à l'impact de la pandémie COVID-19.

Il explique notamment que les restrictions liées à la COVID-19 sont appliquées et contrôlées, les mesures sont bien respectées dans les stations également lors des fortes affluences. Il espère que le mois de février puisse se dérouler de la meilleure manière possible avec du monde sur les domaines skiables, sur les pistes de ski de fond, les sentiers raquettes et voir des enfants sur les patinoires et pratiquer d'autres activités.

Au niveau économique, l'été passé, Anniviers fut la seule Commune à offrir un bon d'achat similaire aux citoyens et aux propriétaires de logements de vacances. Ces 16'000 bons distribués ont engendré près d'un demi million de dépenses principalement dans nos commerces et restaurants.

La seule possibilité de sortir de cette situation incertaine et imprévisible consiste à diminuer le nombre de personnes hospitalisées. A ce jour, la vaccination de la population est le seul moyen connu pour y arriver. C'est pourquoi, la Commune invite les personnes à risque et ensuite toute la population à consulter son médecin traitant à ce sujet. Le Président en appelle à la solidarité et au respect général entre les générations et les secteurs d'activité. Il en va de la survie économique de très nombreuses PME et indirectement des communes comme la nôtre.

### Bilan financier de la dernière législature

Le Président explique qu'au niveau économique, les charges de fonctionnement ont été maîtrisées et malgré les aléas du prix de l'électricité, la marge d'autofinancement communale est restée dans la moyenne avec un peu plus de 5 millions par an.

Après la mise en place de la nouvelle commune fusionnée, 2017 fut le début d'un cycle important de dépenses. En 4 ans, près de 57 millions de francs ont été investis dans les infrastructures communales. Un montant considérable, qui a absorbé une partie des impacts de la loi sur les résidences secondaires pour les entreprises de la construction et surtout qui a permis d'améliorer les services à la population.

### **Evolution de l'administration**

Le Président précise qu'en parallèle, l'ampleur des aspects administratifs et juridiques continue de compliquer la tâche de la population et de la Commune. Dans le cadre de l'homologation ou de l'autorisation des projets communaux, l'administration doit fournir des dossiers de plus en plus complexes.

Pour assurer le suivi de tous ces dossiers et procédures, à l'instar de toutes les communes valaisannes, l'administration d'Anniviers a évolué et le nombre de collaborateurs a dû être augmenté. A la fin 2020, la Commune compte une centaine de collaborateurs, équivalent à 80 emplois à plein temps : 1/3 d'entre eux sont actifs dans le domaine de l'administration, un autre tiers est en charge des travaux publics, c'est le seul secteur où l'effectif est resté stable. A l'inverse, pour répondre à la demande, le nombre de collaborateurs a doublé au niveau de l'accueil des enfants.

Enfin, une vingtaine de personnes s'activent dans des domaines spécifiques comme la direction d'école, la sécurité, les piscines et autres.

Le Président profite de cette assemblée pour remercier tous ces collaborateurs qui œuvrent au service de notre population.

### **Nouvel exécutif**

Le Président présente à l'assemblée le nouvel exécutif pour la législature 2021-2024, avec la répartition des dicastères.

M. David Melly précise que ce nouveau Conseil municipal s'est déjà réuni à trois reprises et a notamment validé le budget et la planification financière qui avaient été établis par l'exécutif précédent.

## **4 Présentation de la planification financière 2021-2024.**

---

Conformément à l'article 20 al. 3 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2014, le Conseil municipal présente le plan financier 2021-2024 comprenant les informations suivantes :

### **1. Compte de fonctionnement**

*Les charges de fonctionnement tendront à augmenter légèrement durant les prochains exercices, elles devraient se stabiliser à long terme. Les recettes fiscales des prochains exercices seront négativement impactées par la pandémie, une augmentation progressive est cependant prévue à partir de l'exercice 2022. La baisse du prix moyen du kilowattheure aura pour effet une diminution des recettes de la vente d'électricité ainsi que des rendements des titres des sociétés du domaine de l'énergie, une amélioration progressive de la situation est attendue à moyen terme.*

*La marge d'auto-financement devrait passer de CHF 3.7 millions en 2021 à CHF 4.8 millions en 2024, elle ne permettra pas de dégager des bénéfices d'exercices durant les quatre prochaines années. En effet, les investissements importants qui sont et seront réalisés, nécessiteront des amortissements conséquents dans le futur.*

### **2. Compte d'investissement**

*Le volume élevé des investissements des exercices 2020 à 2022 diminuera à partir de l'exercice 2023. Ces investissements permettront principalement d'accroître la qualité des routes ainsi que des rues et ruelles piétonnes. L'attrait de la Commune pour les familles avec enfant(s) sera renforcé avec la rénovation de la cantine scolaire ainsi que la nouvelle structure d'accueil pour la petite enfance. L'espace bien-être de St-Luc augmentera l'attractivité touristique et profitera aux citoyens de la Commune. De nombreux travaux dus aux intempéries et aux débordements de la Navizence de juillet 2018 ainsi que de protection contre les événements naturels seront également réalisés durant les prochaines années.*

### 3. Fortune et endettement


*Après plusieurs années bénéficiaires, la fortune nette de la Municipalité diminuera ce qui aura pour conséquence d'augmenter l'endettement net par habitant. Cependant, une fois ces investissements réalisés, l'équilibre budgétaire sera à nouveau respecté. La fortune nette étant suffisante, il n'y aura pas de découvert au bilan.*

*Cette planification devra être adaptée en fonction de l'ampleur des travaux de sécurisation à mettre en œuvre dans la Navizence ainsi qu'en tenant compte de l'impact économique réel de la pandémie sur les prochains exercices.*

*La marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir la totalité des investissements et génèrera une insuffisance de financement global de plus de CHF 10 millions durant les trois prochains exercices. Un excédent de financement sera réalisé à partir de l'exercice 2024. De nouveaux emprunts devront donc être contractés afin de permettre le financement de ces objets, la conjoncture actuelle nous permettra d'emprunter à long terme à des taux avantageux.*

En conclusion, il est constaté que malgré un cycle d'investissements importants et de la prudence au niveau du résultat, l'équilibre budgétaire sera respecté et la fortune nette de la Commune étant suffisante, il n'y aura pas de découvert au bilan.

Le Président invite donc l'assemblée à valider le crédit complémentaire et le budget 2021 qui vont suivre et la remercie de son attention.

 La présentation de la planification financière 2021-2024 ne fait l'objet d'aucune remarque de la part des citoyennes et citoyens.

## **5 Centre scolaire - agrandissement du réfectoire - crédit d'engagement : décision**

La parole est donnée à M. Vincent Theytaz qui présente ce point à l'assemblée.

Il explique tout d'abord les éléments qui ont été déterminants dans la décision du Conseil municipal de lancer ce projet :

- Pouvoir répondre à la nouvelle directive cantonale nécessitant d'augmenter les périodes scolaires pour les élèves de 1H et 2H, ce qui engendre une augmentation d'élèves aux repas de midi. Jusqu'à aujourd'hui un tournus est organisé mais le nombre d'élèves accueillis est inférieur à ce qui devrait l'être.
- Faire profiter l'UAPE de cette nouvelle structure en accueillant également les plus petits pour les repas.
- Permettre l'engagement d'un chef cuisinier pour servir des repas de qualité.
- Le nombre d'élèves n'a pas diminué ces dernières années.

### Contexte

Ces dernières années, la capacité d'accueil maximum de la cantine scolaire a été atteinte. Par ailleurs, le

Conseil d'Etat a décidé au printemps 2019 d'imposer l'augmentation des horaires des élèves de 2H qui devront, avec l'horaire continu, diner à la cantine.

Le Conseil municipal a obtenu du Conseil d'Etat un délai supplémentaire d'une année afin d'être en mesure de répondre à cette nouvelle obligation. En parallèle, le Conseil municipal s'est vu contraint de réagir rapidement en portant cet investissement au budget 2020 et dans la planification financière des exercices 2020 et 2021 puis en accordant un crédit d'engagement, répondant à ses compétences financières, de CHF 1'070'000 en juillet 2019. Cela a permis d'initier les travaux et ainsi être en mesure d'ouvrir la cantine en août 2021. Sur la base du projet établi par un bureau d'architectes, des éléments précités et suite à l'avancée des travaux, le coût a été réévalué à CHF 1'900'000 et sa validation est de la compétence de l'assemblée primaire.

### Chiffres à retenir

Crédit d'engagement, de la compétence du Conseil municipal, décidé en juillet 2019	CHF 1'070'000	
Crédit complémentaire soumis à l'assemblée primaire		CHF 830'000
<b>Total à la charge de la Commune</b>		<b>CHF 1'900'000</b>

### Coûts induits

L'article 10, Ofinco du 16 juin 2004 concernant la transparence financière lors de la prise de décision mentionne que l'organe appelé à prendre une décision, générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour la commune, doit être informé au préalable des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances.

L'Assemblée primaire est appelée à se prononcer sur le point 5 de l'ordre du jour : Acceptation d'un crédit complémentaire de CHF 830'000.- pour financer l'agrandissement de la cantine scolaire, dont l'investissement global est de CHF 1'900'000, et acceptation de l'emprunt y relatif à hauteur de l'investissement global. En cas de refus, les positions suivantes du budget 2021 seront modifiées :

### Compte de fonctionnement

940.322.00	Dettes à moyen et long terme	CHF 340'000.00	au lieu de CHF 350'000.00
219.331.00	Amortissements ordinaires	CHF 224'000.00	au lieu de CHF 304'000.00

### Compte d'investissement

219.503.00	Rénovation du centre scolaire	CHF 100'000.00	au lieu de CHF 900'000.00
------------	-------------------------------	----------------	---------------------------

Les coûts induits de ce crédit représentent CHF 90'000 de charges de fonctionnement.

Au vu des éléments précités, le Conseil communal, en séance du 13 octobre 2020, a décidé de proposer à l'Assemblée primaire d'accepter le crédit d'engagement de CHF 830'000 pour financer l'agrandissement de la cantine scolaire, dont l'investissement global est de CHF 1'900'000.-, et l'acceptation de l'emprunt y relatif à hauteur de l'investissement global.

*La parole des données à l'assemblée pour d'éventuelles questions :*

M. Georges-Alain Zuber demande si la Commune peut compter sur une aide cantonale par rapport à cet investissement.

Il est répondu que malheureusement non, il ne sera pas octroyé d'aide financière cantonale pour cet agrandissement de la cantine scolaire.

M. Roland Divorne demande qu'est ce qui a fait que ce crédit n'a pas été pensé lors de la phase de lancement de la construction.

Il est répondu que la Commune a dû prendre des décisions de manière hâtive. En effet, durant été 2019, il y a eu la décision du Conseil d'Etat relative à l'augmentation des périodes scolaires pour les élèves de 1H et 2H comme stipulé par M. Vincent Theytaz précédemment, ce qui a nécessité de réagir rapidement. D'ailleurs, la cantine actuelle ne pouvant pas accueillir davantage d'élèves dans de bonnes conditions, la Commune a demandé à l'Etat du Valais un report d'une année pour l'entrée en vigueur de cette directive, ceci afin de permettre de prendre les mesures nécessaires.


Il a donc fallu prévoir un montant urgemment au budget 2020. Ce montant a été estimé à 1 million, mais s'est avéré par la suite insuffisant.

La Commune a attendu d'avoir tous les devis pour avoir les chiffres exactes et a donc décidé de soumettre ce dépassement à l'Assemblée primaire en vue de finaliser ce projet.

M. Vincent Theytaz précise que le Directeur du Centre scolaire et le Chef cuisinier ont été d'un grand secours afin de trouver le modèle d'agencement de cuisine le plus approprié que ce soit au niveau pratique et financier. Des remerciements leur sont par ailleurs adressés.

M. Georges-Alain Zuber demande s'il y a toujours la volonté par la suite de regrouper la structure d'accueil et le centre scolaire. Si tel est le cas, est-ce que cela ne nécessitera pas d'agrandir une nouvelle fois la cantine par la suite ?

Il est répondu qu'effectivement, la Commune a la volonté d'améliorer l'accueil à la crèche en construisant une nouvelle structure à proximité du centre scolaire, dont M. David Zufferey donnera quelques explications par la suite, afin de créer une dynamique entre les deux établissements. Cet élément a été pris en compte dans le projet d'agrandissement actuel de la cantine qui suffira à répondre à l'accueil des plus petits de la crèche.

 L'Assemblée primaire accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 830'000 pour financer l'agrandissement de la cantine scolaire, dont l'investissement global est de CHF 1'900'000.-, et l'acceptation de l'emprunt y relatif à hauteur de l'investissement global.

## 6 Présentation et adoption du budget 2021.

---

Le nouvel exécutif a également validé, en séance du 12 janvier 2021, le budget 2021 comme cela a été fait le 20 octobre 2020 par le Conseil municipal de la dernière législature.

Mme Danièle Zufferey informe l'assemblée des décisions fiscales 2021 suivantes :

Le coefficient	1.25
L'indexation	140.00
Le montant de l'impôt personnel	20.00
Le montant de l'impôt sur les chiens	150.00

Ces éléments restent inchangés par rapport à l'année 2020.

Mme Danièle Zufferey présente le budget 2021, conforme à l'ordonnance sur la gestion financière des communes et apporte des compléments d'informations au fur et à mesure de la présentation.

Elle précise qu'un budget doit être établi au plus près de la réalité en se basant sur les éléments connus mais également en anticipant les événements. La situation économique actuelle a rendu l'exercice délicat. Une attention particulière a été portée sur l'analyse de nos revenus fiscaux.

Le Conseil municipal compte sur des revenus de CHF 34'249'000.- et prévoit des charges de CHF 30'538'000.-.

Si ces résultats sont comparés aux comptes 2019, il est constaté une augmentation de charge de 0,4% ainsi qu'une diminution de revenus de 8,5%. De ce fait, la marge d'autofinancement diminue de + de 45% pour s'établir à CHF 3'711'000.-.

Si l'augmentation de charges est maîtrisée, une attention particulière a été portée à la projection des revenus financiers.

Pendant plusieurs années, la Commune a pu bénéficier d'importants revenus générés par l'Energie. Cependant, ce budget est impacté négativement par la baisse du prix de l'électricité sur les marchés. Les produits encaissés permettront toutefois de couvrir les charges inhérentes et de réaliser un bénéfice de CHF 350'000.-.

Les estimations sur les impôts des personnes physiques et morales restent prudentes car elles sont influencées par la conjoncture actuelle. Les projections, transmises par l'Etat du Valais, ont été reprises et adaptées selon les spécificités des contribuables de la Commune. L'évaluation des impôts a fait l'objet d'analyses poussées afin d'évaluer l'impact de la pandémie actuelle. Le Conseil municipal prévoit une baisse des entrées fiscales de CHF 1'900'000.-, principalement sur l'encaissement des impôts des personnes physiques ainsi que de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

La mise en place d'un suivi budgétaire drastique, permettra à la Commune d'agir plus rapidement sur la nécessité de certaines dépenses en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et ainsi contribuer à préserver la marge d'autofinancement à CHF 3'700'000.-.

Le budget 2021 présente un résultat déficitaire de CHF 1'848'000.-. La marge d'autofinancement dégagée ne suffit pas à couvrir les amortissements comptables calculés sur le patrimoine administratif.

Conformément aux art. 51 et ss de l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes, le total des amortissements doit représenter au minimum le 10 % de la valeur résiduelle du patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes. Cela correspond à un amortissement linéaire de 5% qui équivaut à une durée d'utilisation de 20 ans. Ceux-ci ont été évalués à CHF 5'559'000.- et calculés sur la valeur nette de notre patrimoine administratif au 31.12.2021. Il est précisé également que les résultats des services autofinancés n'influencent pas le résultat global de la Commune. Les bénéfices ou déficits réalisés par lesdits services sont, respectivement, attribués ou imputés aux comptes de réserves constitués dans chaque compte de financement spécial se trouvant au bilan. Le Conseil municipal prévoit que ces services soient tous bénéficiaires en 2021.

Le compte des investissements prévoit des dépenses nettes de CHF 9'275'100.-.

Des investissements importants proviennent des conséquences des intempéries de 2018. Il est cité notamment :

- La réfection du terrain de football dont les travaux ainsi que la construction de nouveaux vestiaires.
- Des études sur le concept de la Navizence.

- L'assainissement d'une ancienne décharge
- La réfection de certaines routes agricoles et forestières.

Qui représentent des dépenses de CHF 4'300'000.-.

Les travaux de construction de l'espace bien-être à St-Luc représentent des dépenses pour 2 millions et la rénovation de la cantine scolaire, comme présenté précédemment, qui va se poursuivre pour un montant de CHF 900'000.-.

Les investissements conséquents prévus en 2021, font ressortir une insuffisance de financement de CHF 5'546'000.-. La Commune devra donc recourir à du financement étranger. Au 31 décembre 2019 les emprunts contractés par la Commune se montaient à CHF 39'900'000.- dont CHF 10'900'000.- de prêts contractés pour les sociétés de remontées mécaniques.

La Commune a augmenté ses emprunts de 2 millions en 2020. En 2021, certains investissements importants prévus seront réalisés.

La Commune devrait donc augmenter ses engagements pour terminer à 47 millions en fin d'année.

**Récapitulatif** Les principaux résultats sont les suivants :

#### Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables : marge d'autofinancement de CHF 3'711'000.-

Résultat après amortissements comptables : Insuffisance de revenus de CHF - 1'848'000.-

#### Financement

Insuffisance de financement de CHF - 5'546'100.-

#### Fortune

Fortune nette de CHF 34'439'489.-

Mme Danièle Zufferey passe ensuite la parole à M. David Zufferey concernant les autres investissements à réaliser, à savoir :

#### *Ruelle de la Roâ du Marais à Grimentz*

Ces travaux impliquent la réfection du revêtement en pierres naturelles, ainsi que des infrastructures souterraines tels que l'éclairage public, la gestion des eaux de surface et des conduites d'eau potable, pour un montant de CHF 150'000.-.

#### *Traversée de Zinal*

Le 3ème lot des travaux de la traversée de Zinal, au nord de la station selon le plan présenté à l'assemblée, implique la réfection des infrastructures souterraines et notamment des conduites de chauffage à distance, ainsi que le réaménagement des aires de stationnement et la réfection du revêtement bitumineux.

#### *Places de stationnement à St-Luc*

Le projet de création de places de stationnement pour voitures au lieu dit de la Praz à St-Luc est en cours d'enquête à ce jour via la procédure selon la loi sur les routes. Ce dossier sera ensuite traité par le service administratif et juridique du département de la mobilité de l'Etat du Valais.

#### *Nouvelle structure d'accueil*

Le Conseil municipal a lancé un projet de construction d'une nouvelle structure d'accueil pour la petite



enfance à Vissoie. En effet, les locaux actuels dans le bâtiment de la Machigeaz sont de moins en moins adaptés à ce genre d'activité. Les différentes études nécessaires à la création de ce projet se montent à CHF 100'000.-.

#### *Ecopoint Zinal*

La création d'un écopoint, centre de tri avec différents moloks, à l'entrée de Zinal avant les remontées mécaniques, représente un investissement de CHF 100'000.-.

#### *Step*

Dans le cadre de la modernisation de la STEP, la 1ère étape consiste à la correction de l'alcalinité via une installation de traitement à la chaux et à l'urée pour un montant de CHF 345'000.- avec la subvention y relative de CHF 155'000.-.

#### *Pompiers*

La Commune projette d'acquérir un camion échelle pour son centre de secours incendie, afin de remplacer les échelles mécaniques remorquables actuelles qui deviennent obsolètes. Ce camion permettra la lutte contre les incendies, mais également pour le sauvetage de personnes. L'investissement d'environ CHF 700'000.- bénéficiera d'une subvention de 43% de la part du canton.

#### *Digue Tsampétroz 2 à Vissoie*

La 2ème étape de la construction de l'ouvrage de protection contre les chutes de pierres "Tsampétroz 2", au-dessus de la route d'Anniviers à la sortie de Vissoie en direction Sierre, représente un montant de CHF 600'000.- avec une subvention cantonale de CHF 510'000.-.

#### *Torrent de Crêté d'Avoine à St-Jean/Grimentz*

Le projet de protection contre les crues du torrent de Crêté d'Avoine entre Grimentz et St-Jean, implique, en plus des mesures d'urgence déjà réalisées en 2020, des mesures dans le cours d'eau au niveau du village de St-Jean pour un montant de CHF 200'000.- avec une subvention cantonale de CHF 130'000.-.

#### *Torrent de Prapanne à Vissoie*

La suite du projet de protection contre les crues du torrent de Prapanne à Vissoie, à hauteur du futur terrain de football et jusque sous la route cantonale Sierre-Vissoie, représente un montant de CHF 300'000.- une subvention cantonale de CHF 225'000.-.

#### *Décharge des Vernis*

Suite à la crue de 2018, l'ancien site pollué de la décharge des Vernis, en amont de l'ancien terrain de football, doit être assaini afin de répondre aux exigences de l'OFEV. Devisé à CHF 600'000.- environ, la Commune envisage une première étape en 2021 pour un montant de CHF 200'000.-.

Cet investissement ne pourra faire l'objet d'aucun subventionnement selon les premiers retours que la Commune a en sa possession.

La parole est redonnée à Mme Danièle Zufferey qui termine la présentation des investissements, par celui relatif au **Bisse Roux** dont la réfection de la 1ère partie représente un investissement de CHF 430'000.- bénéficiant d'une subvention de CHF 156'000.-. Il est précisé que ces travaux seront effectués sur deux années et des financements par des tiers sont recherchés.

#### **La parole est donnée à l'assemblée :**

M. Roland Divorne fait remarquer que lorsque l'on regarde les comptes, la situation budgétaire est

équilibrée. Mais comment le budget a-t-il été établi compte tenu de la situation économique actuelle liée à la pandémie COVID-19 ?

Le Président reconnaît que pour l'exécutif il règne un certain flou dû effectivement à cette situation économique qui s'annonce difficile. Le budget a été établi en octobre 2020, en précisant que le budget des revenus a été fait en collaboration avec le Canton. Ce budget n'a pas été modifié depuis. Il ne tient par ailleurs pas compte des bonnes nouvelles relatives aux dons perçus en fin 2020 (Loterie Romande...) pour couvrir le déficit de 2018 lié à la crue. La Commune doit effectivement s'attendre à des modifications dues aux divers déficits qui impacteront le budget communal et il y aura lieu d'en tenir compte en 2022 et 2023.

M. Patrick Salamin s'interroge sur le budget présenté pour le parking de La Praz à St-Luc. En effet, il vient d'être présenté un budget de CHF 250'000.- alors qu'un montant de CHF 434'000.- figure dans le dossier de mise à l'enquête publique.

Le Président explique que le projet complet, comprenant un équipement pour camping-car, est devisé à plus de CHF 400'000.-. Pour 2021, il s'agit d'une 1ère étape de réalisation pour améliorer l'accès et la planie, évaluée à CHF 250'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote relatif à l'approbation du budget.



L'Assemblée Primaire décide d'approuver le budget 2021 à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance, ainsi que le service des finances pour le travail accompli dans le cadre de l'élaboration de ce budget.

## 7 Nomination des réviseurs des comptes communaux pour 2021-2024

---

Suite à l'arrêt de l'actuel réviseur des comptes, la Fiduciaire Délétroz, et en vue de la nouvelle législature 2021-2024, un nouvel organe de révision doit être nommé par l'assemblée primaire sur proposition de l'exécutif.

Dans le cadre de l'appel d'offre, le registre de l'autorité de surveillance de la révision, contenant les sociétés habilitées à effectuer ce type de prestations, a été consulté. Il ressort qu'aucune fiduciaire de la Commune n'est qualifiée en qualité d'expert-réviseur agréé, agrément nécessaire pour pouvoir effectuer des prestations d'audit financier. Le cercle des sociétés sollicitées a donc dû être élargi.

Sur la base des offres reçues, le Conseil municipal propose à l'Assemblée primaire d'attribuer le mandat de réviseur des comptes à la fiduciaire Fidag SA.



L'assemblée primaire approuve l'attribution du mandat à la fiduciaire Fidag SA pour le contrôle des comptes communaux pour la période législative 2021-2024.

## 8 Divers.

Présentateur : David Melly

Le Président donne la parole à l'assemblée :

M. Roland Divorne présente ses félicitations au Conseil municipal pour le travail accompli en cette période de temps difficiles. Il en profite pour demander s'il serait possible de prévoir une écriture plus grande sur les prochains fascicules de comptes et de budgets.

M. David Melly reconnaît cette problématique constatée et présente ses excuses en précisant que le nécessaire sera fait par la suite.

M. Patrick Salamin demande ce qui est prévu comme aménagement à l'intérieur de l'Hôtel du Cervin à St-

Luc.

Le Président précise que le montant budgétisé prévoit :

- un bassin avec des éléments à bulles
- un espace séparé (dans la partie côté village) avec un sauna et hammam, à l'image de la partie wellness à la piscine de Zinal.

La parole n'étant plus demandée, avant de conclure le Président tient à remercier toutes les personnes qui oeuvrent pour la collectivité dans les comités, au sein des sociétés et des commissions. Il remercie également ses collègues du Conseil municipal.

Il profite de la présence de M. Marco Genoud, ancien Vice-Président, pour lui adresser ses remerciements. En place depuis 2009, M. Genoud a œuvré à la gestion des travaux publics et des infrastructures de loisirs. Son expérience de gestionnaire, son souci du détail et son implication ont permis d'uniformiser les services sur l'ensemble du territoire communal. En tant que Vice-Président, il a apporté la sagesse et le discernement nécessaire permettant au Conseil municipal de prendre des décisions utiles et constructives.

Au nom du Conseil municipal et de toute la population, le Président fait part à M. Marco Genoud et à ses deux collègues sortants, Mme Christiane Favre et M. Augustin Rion, de leur sincère reconnaissance et leur transmet ses meilleurs vœux pour la suite de leur vie professionnelle et privée.

L'assemblée les remercie par des applaudissement nourris.

Le Président remercie l'assemblée de sa présence, son attention et sa confiance témoignée envers l'exécutif. Il clôt la séance à 20h05.

Etant dans l'obligation de respecter les directives de l'OFSP, le Président prie l'assemblée d'excuser l'absence du traditionnel verre de l'amitié et demande à ce que les rassemblements à l'extérieur soient évités à l'issue de cette rencontre.